

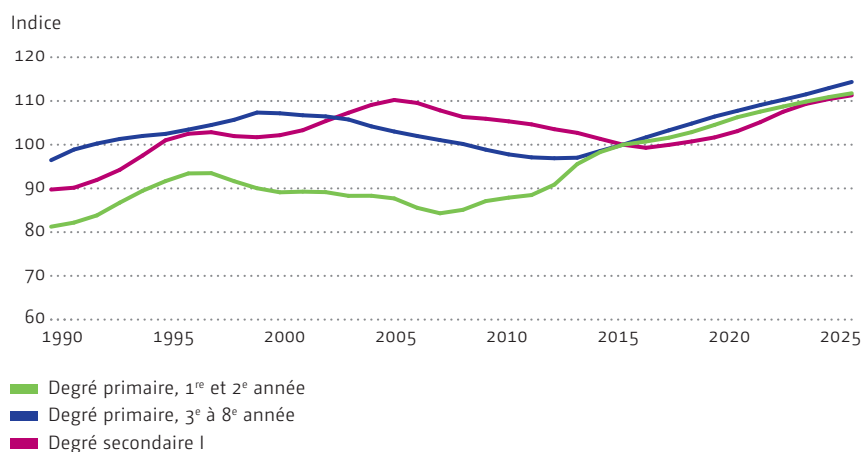
publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP, 2007). Selon le rapport de 2015 de la CIIP relatif à la mise en œuvre de la CSR, la coopération régionale a conduit à l'introduction généralisée du Plan d'études romand (PER) et du Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese. Elle a aussi permis de coordonner la formation initiale et continue du corps enseignant et de trouver une entente sur les objectifs, les priorités et la mise en œuvre des épreuves romandes communes (CIIP, 2015).

## Évolution du nombre d'élèves

D'après les scénarios de l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'école obligatoire est en particulier marquée par l'évolution démographique, mais aussi par les changements structurels et institutionnels. En Suisse, son effectif global augmente depuis 2017 et cette hausse est appelée à se poursuivre pendant au moins dix ans. Selon le scénario de référence, l'effectif des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années du degré primaire se sera accru de 12 % (soit de 20 000 élèves) d'ici en 2025 par rapport à 2015. Cette progression devrait atteindre 14 % (67 600 élèves) de la 3<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année et 12 % (29 000 élèves) au degré secondaire I (→ figure 23). Il faut toutefois s'attendre à de grandes disparités cantonales : selon le scénario, c'est dans les cantons de Bâle-Ville (22 %) et de Zurich (18 %) que le nombre d'élèves augmentera le plus, alors que les cantons de Neuchâtel (-0,5 %) et d'Uri (-2 %) verront leurs effectifs reculer (OFS, 2015b) (→ chapitre Degré primaire, page 51).

### 23 Évolution du nombre d'élèves de l'école obligatoire, 1990-2025, scénario de référence, indice 2015 = 100

Données : OFS.



Une croissance moyenne hypothétique de 116 600 élèves en âge de scolarité obligatoire de 2015 à 2025 se répercutera sur l'infrastructure (établissements scolaires) et sur les besoins en personnel enseignant. En tablant sur un niveau de taux d'occupation moyen constant des enseignantes et enseignants de l'école obligatoire, il faudra engager plus de 11 000 enseignants supplémentaires en 2025 (7980 programme obligatoire des enseignants ou enseignantes à plein temps), ce qui correspond approximativement au double du nombre de diplômes décernés par les hautes écoles pédagogiques en 2015

(→ *chapitre Hautes écoles pédagogiques, page 249*). En admettant par ailleurs qu'environ 55 pour cent des élèves en fin de degré secondaire optent pour une formation professionnelle duale, il sera nécessaire de créer quelque 19 330 places d'apprentissage de plus en 2025 qu'en 2015 (→ *chapitre Formation professionnelle initiale, page 115*).

### Défis pour le système éducatif suisse

L'immigration et la numérisation sont deux des principaux sujets qui occupent actuellement les acteurs de la politique éducative et les services administratifs en charge de l'éducation.

Depuis longtemps, un grand nombre d'études montrent que les enfants migrants sont désavantagés à plusieurs titres à l'école obligatoire, notamment lors de leur entrée au degré primaire ou lors des transitions (redoublements multiples au cours des premières années). Malgré les mesures de soutien qui leur sont proposées (français langue seconde ou cours de langue et de culture d'origine [LCO], p. ex.), ils fournissent de moins bons résultats scolaires ou sont surreprésentés dans les types d'enseignement à exigences moindres (*Cattaneo et Wolter, 2015; Meunier, 2011; Kronig, 2007; Lanfranchi, 2005, 2007; Becker, 2005*). On ne peut toutefois pas en conclure que les enfants migrants éprouvent réellement plus de difficultés que leurs camarades indigènes du seul fait de leur origine migratoire; en effet, ces deux groupes d'élèves diffèrent par de nombreux facteurs qui influent sur le parcours scolaire, tels le niveau de formation des parents ou la langue parlée à la maison. Or, les statistiques contiennent rarement toutes ces informations, de sorte que les écarts dans les performances scolaires sont mis à tort sur le compte du statut migratoire, plutôt que sur le statut social ou le bagage culturel de la famille.

Par ailleurs, les migrantes et les migrants forment un groupe de population très hétérogène, que ce soit par la durée de leur présence en Suisse (première génération ou deuxième, troisième, voire quatrième génération) ou par leur origine géographique (pays voisins ou pays d'origine éloignés géographiquement et culturellement). Selon les relevés structurels suisses, 32,2 % des jeunes de 15 à 17 ans sont issus de la migration. Si on se limite à la première génération, ce nombre s'abaisse à 13,9 %. Si en revanche on considère uniquement la nationalité des jeunes, 21,8 % sont étrangers, un grand nombre d'entre eux étant cependant nés en Suisse. De meilleures données statistiques, incluant la langue, l'origine culturelle et socioéconomique ainsi que la durée de séjour dans le pays, permettraient d'étudier l'intégration des migrantes et des migrants de manière plus approfondie.

Enfin, l'arrivée de requérants d'asile mineurs, en âge de scolarisation, pose un nouveau défi au système éducatif suisse. À l'heure actuelle, il est encore difficile de cerner ce sujet de manière précise, tant du point de vue statistique que du point de vue des résultats scolaires ou des problèmes éventuels. De même, il n'est pas certain que les expériences engrangées en matière d'intégration d'enfants majoritairement arrivés en Suisse avec l'immigration professionnelle permettent de tirer des conclusions sur les défis liés à l'intégration scolaire des requérants d'asile. Certains cantons (Lucerne, Berne et Zurich, p. ex.) font part des connaissances acquises en matière de scolarisation des enfants réfugiés dans des publications.